



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION DU 31 JANVIER 2022**

Membres en exercice : 19
Membres présents : 13
Votants : 17
Convocation : 24 janvier 2022
Affichage : 24 janvier 2022

1

L'an deux mille vingt-deux, le 31 janvier à 18h30, les membres du conseil municipal de la commune de Saint Médard d'Aunis se sont réunis à la salle de l'Archipel en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10, L 2121-11 et L 2122-8 du code général des collectivités territoriales

Etaient présents :

Mmes BOUTET Liliane, DONDIN Noëlle, LACROIX Sabine, SARTI Sophie et TARERY Mélina.
MM. CARBONNE Philippe, CHAMROEUN Paul, CHOPIN Sylvain, GERVAIS Roger, PETIT François, RENAUD Ludovic, TESSON Stéphane, TILLAUD Christian.

Etaient absents : Françoise RIVAUD et Denis ROBERT (excusés)

Carole MENDES DA CUNHA GOUDEAU a donné pouvoir à Roger Gervais, GUERRY Corinne donne pouvoir à Liliane Boutet, Angèle RENAUD a donné pouvoir à Christian Tillaud et Patrick HENRY a donné pouvoir à Stéphane Tesson.

Philippe Carbonne a été désigné secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la précédente séance du conseil municipal.

Le maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2021 qui est approuvé par 17 voix pour.

DÉLIBÉRATION N°1 - Validation du Contrat de Relance et de Transition Énergétique (CRTE)

L'État a proposé aux collectivités la mise en œuvre d'un Contrat de Relance et de Transition Énergétique (CRTE) pour soutenir la relance et accompagner les transitions écologique, démographique, numérique et économique dans les territoires.

Signé sur la durée des mandats municipal et communautaire, le CRTE a vocation à traiter les enjeux du territoire, dans une approche transversale et cohérente, notamment en matière de développement durable, d'éducation, de sport, de santé, de culture, de revitalisation urbaine, de mobilités, de développement économique, d'emploi, d'agriculture, d'aménagement numérique. L'ensemble des acteurs de la société civile, notamment les conseils de développement, les associations et les partenaires économiques peuvent être mobilisés.

Les projets portés dans le cadre de ce contrat doivent être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité).

L'État veut faire du CRTE l'outil privilégié de contractualisation et de dialogue avec les territoires en regroupant l'ensemble des contractualisations existantes et en mettant en cohérence les différents dispositifs, tels que la DETR, la DSIL ou encore des appels à projets nationaux.

L'État et la communauté d'agglomération de La Rochelle ont signé le 16 juillet 2021 un protocole d'engagement définissant les modalités d'élaboration du contrat et rappelant les grandes priorités du Projet d'agglomération. Les cosignataires s'engagent à partager l'information nécessaire à une vision commune des enjeux du territoire, en termes de développement économique, d'environnement, de cohésion sociale et territoriale.

Un diagnostic a été réalisé, portant sur un portait de territoire, un état des lieux écologique et une analyse des forces et faiblesses du territoire ; il a amené à l'identification d'enjeux répartis en 4 grandes orientations :

- S'appuyer sur l'attractivité du territoire comme moteur de la cohésion économique et sociale au service des communes
- Devenir le premier territoire littoral neutre en carbone en renforçant une mobilité intermodale propre et une performance énergétique exemplaire
- Renforcer la résilience du territoire par la régénération de sa biodiversité sur terre et en mer
- Faire de l'agglomération un espace de solidarité en garantissant la qualité de son cadre de vie

L'ensemble des partenaires que sont les 28 communes et la Communauté d'agglomération de La Rochelle, l'État à travers la Préfecture de Charente-Maritime, l'ADEME, la Banque des Territoires, et le Département de Charente-Maritime s'engagent à assurer une mise en œuvre effective de ces orientations à travers un plan d'actions. Celui-ci sera évolutif sur la durée du contrat afin de s'adapter aux projets du territoire. Une instance regroupant les représentants des acteurs engagés se réunira une à deux fois par an pour suivre la mise en œuvre du plan d'action et le faire évoluer en fonction des enjeux et priorités du territoire.

Il est proposé au conseil municipal :

- de valider le contrat de relance et de transition énergétique ainsi que ses annexes,
- d'autoriser le maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet

le maire expose les projets communaux inscrits dans le programme du CRTE :

- rénovation de la salle polyvalente
- extension du pôle santé
- création d'un pôle commercial
- extension de la mairie
- rénovation de la salle des Tilleuls
- réfection de l'église
- équipement numérique de l'école

Exprimés : 17

Abstention : 0

Pour : 17

Contre : 0

DÉLIBÉRATION N°2 - Extension du pôle santé - cession des terrains cadastrés AB 190, AB 191 et AB 196

La commune a acquis en 2006 les terrains situés sur le pôle santé en prévision de l'implantation de professionnels de santé, rue de Valpastour.

Le pôle santé construit en 2008 a besoin d'être agrandi par la construction d'un cabinet médical pour des médecins généralistes, d'un local pour infirmiers, d'un local pour un psychologue et d'un cabinet dentaire.

Un permis d'aménager a été déposé le 28 mai 2021 et délivré le 21 octobre 2021 pour l'aménagement de cette extension.

Il convient par conséquent pour le bon déroulement de l'opération de céder les parcelles cadastrées AB 190, AB 191 et AB 196.

Les superficies des parcelles sont respectivement de 707 m², 704 m² et 2060 m².

Les professionnels de santé seront propriétaires de la parcelle bâtie.

Le service des domaines a été consulté.

Le prix du m² a été fixé à 150 €.

M^e Amélie BONNEAU de l'étude de Bourgneuf sera chargée de la rédaction des actes liés à cette vente. Le conseil :

- accepte la vente par la commune des parcelles AB 190, AB 191 et AB 196,
- autorise le maire à signer tout acte afférent à cette vente

Exprimés : 17

Abstention : 0

Pour : 17

Contre : 0

Philippe Carbone fait un point sur le projet d'extension du pôle santé : les permis de construire pour 3 modules ont été déposés. Deux dentistes sont intéressés par le projet et sont en pourparlers avec l'architecte.

Questions diverses

Débat sur la protection sociale complémentaire

Liliane Boutet expose que l'ordonnance du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique redéfinit la participation des employeurs territoriaux au financement des garanties de protection sociale complémentaire de leurs agents.

Ainsi, à compter du 1^{er} janvier 2022, les employeurs publics territoriaux ont l'obligation de participer au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents. Une dérogation est néanmoins prévue afin de permettre une application progressive des conséquences de cette ordonnance. En effet, sous réserve d'évolutions législatives :

- pour le risque prévoyance : l'obligation de participation financière s'imposera aux employeurs territoriaux à compter du 1^{er} janvier 2025;
- pour le risque « santé » : l'obligation de participation financière s'imposera à compter du 1^{er} janvier 2026.

Dans ce cadre, l'ordonnance du 17 février 2021 prévoit un débat obligatoire au sein de chaque assemblée délibérante qui porte sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire.

Ce débat, qui ne donne pas lieu à un vote de l'assemblée délibérante, doit être réalisé au plus tard avant le 18 février 2022.

Voirie

Mélina Tarery fait un point sur les travaux en cours :

- Plantations dans le cadre du programme EVA, les livraisons des plants ont eu lieu, les plantations vont débuter.
- Des panneaux signalétiques ont été changés et le programme de remplacement est en cours de réalisation par l'équipe technique
- Des travaux sur le réseau pluvial auront lieu rue de la Borderie à compter du 22 février 2022 et nécessiteront une déviation pour le changement d'une buse
- Un travail d'inventaire de la biodiversité effectué par le conservatoire botanique national sud Atlantique a débuté. Seuls des résultats partiels ont été livrés. Mélina Tarery attend davantage d'éléments pour les communiquer.
- Planning-Chat, association qui lutte pour la stérilisation des chats errants a sollicité le maire pour qu'il émette un arrêté autorisant l'association à capturer les chats pour les stériliser puis les relâcher dans le cadre du dispositif dit « Chats libres »
- Les chicanes à La Martinière ont été enlevées par l'équipe technique. Leur remplacement par un équipement en béton désactivé est à l'étude.

Travaux de réfection de trottoirs à La Couronne : la commune a reçu le devis du syndicat de voirie et l'analysera dans les prochains jours.

Coupes de bois

Sylvain Chopin demande des éclaircissements sur les autorisations de coupes de bois en espaces boisés classés. Si pour le moment les demandeurs déposent une déclaration préalable, ce dispositif d'autorisation est très lourd et inapproprié selon le maire. La commune a sollicité la DDTM et la CDA depuis plus d'un an pour avoir des instructions claires et est en attente. Le texte en vigueur est l'arrêté préfectoral du 18 novembre 2004 qui détermine les dispenses d'autorisation.